

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Saint André (AAPPMASA).....

Numéro SIRET : | 5 | 3 | 1 | 6 | 3 | 2 | 1 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 9 | R | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Pour les ateliers pédagogiques, une prospection des écoles a été faite afin de leur offrir la possibilité de participer aux visites guidées que nous organisons. Pour la mise en place de l'observatoire, une visite préliminaire a été effectuée avec la SEOR afin de déterminer l'emplacement de celui-ci. Ensuite, c'est l'association ADICA qui a pris en charge les travaux. En ce qui concerne la création de la vasière, une visite de terrain a également été effectuée avec la SEOR. Par la suite, l'entreprise MPL a pris en charge les travaux de réalisation de la vasière. Les maquettes des panneaux et des jeux pédagogiques ont été créées par l'AAPPMASA, puis imprimées par une imprimerie (TECNHI PLUS). Une liste a été dressée pour la plantation d'espèces indigènes sur site et les plantes ont été achetées auprès d'une pépinière.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Au total, 629 personnes ont bénéficié des ateliers pédagogiques dispensés par l'AAPPMASA:

- 510 personnes du public scolaires

-119 personnes du grand public

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Le lieu de l'action : Petit Étang naturel de Saint André

Les actions ont débuté le 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

L'ensemble des objectifs ont été atteints au regard des indicateurs utilisés qui était :

-nombre de personnes sensibilisés lors d'ateliers liés au Petit Étang naturel de St André (629 personnes)

-nombre de plantes indigènes et endémiques plantées ou mises en semis en classe (220 plantes indigènes et endémiques plantées)

-mise en service de l'observatoire de l'avifaune

-nombre de plantes mises en terre sur les berges du Petit Étang sur la durée du projet (227 plantes mises en terres sur les berges du Petit Étang)

-la progression de la restauration écologique du Petit Étang par le biais de rapports de suivi écologique

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20.2.4

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	18290	18856	103	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation²	25082	25082	
Autres fournitures	18290	18856	103	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	3531	3895	110	-OFB	19520	19520	100
Locations	1326	1690	127	-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance	2205	2205	100	-			
Documentation				Département(s) :	2225	2225	100
				-			
62 - Autres services extérieurs	150	150	100	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions	150	150	100	-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	3337	3337	100
64- Charges de personnel	6757	6757	100				
Rémunération des personnels	5562	5562	100	Autres établissements publics			
Charges sociales	835	835	100	Aides privées			
Autres charges de personnel	360	360	100				
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante	3646	4576	126
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	28728	29658	103	Total des produits	28728	29658	103
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
TOTAL	28728	29658	103	TOTAL	28728	29658	103
La subvention de...19520...€ représente 65,81698024.% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

L'opération s'est bien déroulée dans les temps impartis et a connu un franc succès.

L'AAPPMASA est sollicité pour reconduire de type d'opération.

L'association s'active en conséquence pour saisir de nouvelles opportunités de financement.

Je soussigné(e), (nom et prénom) AMOURDOM Patrick
représentant(e) légal(e) de l'association AAPPMASA

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 30/11/2024 à Saint-André de La Réunion

Signature

Le Président



Patrick AMOURDOM



⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »